

Relations de travail dans la Fonction publique—Loi

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

M. Ovide Laflamme (Montmorency): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent des privilèges et élections.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DE LA PARTIE II DU RAPPORT FINKELMAN SUR LES RELATIONS OUVRIÈRES-PATRONALES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je désire déposer la Partie II du rapport Jacob Finkelman intitulé: Employeur-Employés: Relations de travail dans la Fonction publique du Canada.

* * *

TERRE-NEUVE

L'ABSENCE DU PREMIER MINISTRE DE LA CÉLÉBRATION DU 25^e ANNIVERSAIRE DE L'UNION AVEC LE CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande, en vertu de l'article 43 du Règlement, la permission de la Chambre de présenter une motion sur une question qui revêt une importance considérable non seulement pour Terre-Neuve, mais aussi pour l'ensemble du Canada.

Chacun sait que le 1^{er} avril, la province de Terre-Neuve célébrait le 25^e anniversaire de son union avec le Canada. Lors des cérémonies qui ont marqué cet événement dans la province, le premier ministre (M. Trudeau) a brillé par son absence. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre déplore le fait que le premier ministre du Canada n'a pas jugé bon d'assister à la célébration de cet anniversaire et que son absence ne reflète en rien les véritables sentiments de la Chambre ou du gouvernement et des Canadiens sur l'importance de l'événement et des bénéfices considérables dont tout le Canada a profité à la suite de sa fédération avec Terre-Neuve.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION PRÉVOYANT L'EXTENSION DE LA PORTÉE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest) demande à présenter le bill C-270, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (décisions arbitrales).

[M. Matte.]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION FACILITANT L'ACQUITTEMENT DES HYPOTHÈQUES PAR LES DÉBITEURS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest) demande à présenter le bill C-271, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Rose: Monsieur l'Orateur, ce bill doit permettre au débiteur hypothécaire d'acquitter l'hypothèque en remboursant le principal et l'intérêt alors dû, et l'intérêt pour trois autres mois. De cette façon, des créanciers hypothécaires sans scrupules seront dissuadés d'introduire des peines contractuelles excessives dans les clauses en caractères fins du contrat.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse orale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

LA CAISSE DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question n° 28—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des Forces canadiennes, a) au 31 mars 1971, b) le 31 mars 1972, c) le 31 mars 1973?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes a) le 31 mars 1971, b) le 31 mars 1972, c) le 31 mars 1973?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des Forces canadiennes, pour la verser au cours des années financières closes a) le 31 mars 1971, b) le 31 mars 1972, c) le 31 mars 1973?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1, 3 et 4. Les renseignements demandés sont publiés annuellement dans le compte rendu de la Chambre des communes, conformément aux Status révisés, et figurent aussi annuellement dans les Comptes publics.

2. Taux d'intérêt pour: a) 1970-1971, Trimestre se terminant le 30 juin 1970, 1.3174 p. 100; Trimestre se terminant le 30 septembre 1970, 1.3262 p. 100; Trimestre se terminant le 31 décembre 1970, 1.3427 p. 100; Trimestre se terminant le 31 mars 1971, 1.3597 p. 100. b) 1971-1972, Trimestre se terminant le 30 juin 1971, 1.3838 p. 100; Trimestre se terminant le 30 septembre 1971, 1.3896 p. 100; Trimestre se terminant le 31 décembre 1971, 1.4004 p. 100; Trimestre se terminant le 31 mars 1972, 1.4157 p. 100; c) 1972-1973, Trimestre se terminant le 30 juin 1972, 1.4601 p. 100; Trimestre se terminant le 30 septembre 1972, 1.4659 p. 100; Trimestre se terminant le 31 décembre 1972, 1.4778 p. 100; Trimestre se terminant le 31 mars 1973, 1.4931 p. 100.